

MÉMOIRE NATIONAL DU CANADA

Préambule

Vingt ans après le Sommet de la Terre, de nombreux progrès ont été accomplis par rapport aux défis à relever en matière d'environnement et de développement qui avaient été relevés en 1992. Cependant, plusieurs problèmes persistent, d'autres se sont aggravés et d'autres encore ont vu le jour. Il devient clair que les progrès doivent être plus globaux et efficaces.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), qui aura lieu en juin 2012 au Brésil, constitue une occasion de relancer les efforts visant à favoriser le développement durable au moyen du renouvellement de l'engagement politique à l'échelle mondiale. Cet engagement doit mettre en valeur l'importance économique d'une utilisation durable des ressources naturelles et sensibiliser les parties intéressées aux coûts économiques et sociaux des dommages causés à l'environnement et des répercussions connexes sur le bien-être des humains.

L'approche adoptée par le gouvernement du Canada en ce qui a trait au développement durable met l'accent sur la transparence et la responsabilisation en assurant l'intégration de la durabilité dans la planification, la reddition de comptes, l'élaboration de programmes et la prise de décisions au sein du gouvernement fédéral. La pierre angulaire de cette approche est la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), une approche pangouvernementale intégrée et axée sur les résultats en faveur de la durabilité. Un élément de la SFDD est la surveillance efficace des objectifs et cibles ainsi que la production de rapports sur ceux-ci par l'entremise d'indicateurs qui permettent d'effectuer un suivi efficace et de rendre compte des progrès réalisés. Le gouvernement du Canada étudie et observe l'évolution des enjeux liés à la durabilité par l'intermédiaire du système des comités du Cabinet. Le Canada compte plusieurs institutions à l'échelle nationale qui traitent de divers aspects du développement durable et qui font partie d'un cadre de soutien d'ensemble pour le développement durable au pays.

Au cours des dix dernières années, le Canada a contribué de façon significative aux efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'aide canadienne au développement a augmenté de façon considérable et le Canada cherche à rendre son aide plus efficace, responsable et mieux adaptée aux besoins et aux priorités des pays en développement. Le Canada a doublé son aide internationale globale de 2001 à 2010, de même que son aide à l'Afrique de 2003/2004 à 2008/2009. Le Canada a fait figure de chef de file en annonçant des engagements à l'appui du développement agricole durable lors du Sommet du G8 à l'Aquila en 2009, et en honorant ces engagements. En date d'avril 2011, le Canada a versé le montant entier de son engagement de l'Aquila, soit 1,18 milliard de dollars, et est le premier pays du G8 à l'avoir fait. Le Canada a lancé d'importantes nouvelles initiatives à l'appui de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants (l'Initiative de Muskoka du G8 de 2010), l'éducation et la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Ces initiatives sont axées sur la durabilité des efforts et des répercussions.

L'un des éléments critiques du Plan d'action du Canada pour accroître l'efficacité de l'aide, tel que stipulé dans la Déclaration de Paris, consiste à veiller à ce que l'aide soit efficace, responsable et adaptée aux besoins et aux priorités des pays en développement. Un moyen d'y arriver est de faire en sorte que l'égalité entre les sexes, la gouvernance et la durabilité de l'environnement soient des thèmes intersectoriels intégrés dans l'aide au développement.

Le Canada est de l'avis que les pays doivent se concentrer sur la gestion de leurs ressources d'une manière durable et plus responsable sur le plan social, et déployer plus d'efforts pour y arriver. Ces efforts devraient comprendre des politiques qui améliorent la gestion des ressources naturelles, la durabilité de l'environnement et la responsabilité sociale des entreprises. Une attention particulière devrait être accordée aux pays qui sont aux prises avec d'importantes difficultés en matière de capacité. Le Canada a assumé un rôle de chef de file au chapitre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en lançant, en 2009, sa Stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger. La Stratégie compte un appui aux initiatives visant le renforcement des capacités des pays hôtes en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles; le soutien et la promotion de lignes directrices internationales largement reconnues en matière de RSE comme

les Principes volontaires et l'Initiative relative à la transparence des industries extractives; et la mise sur pied du Bureau du conseiller en RSE pour le secteur extractif.

Partie I – Objectif de la Conférence

Il est dans l'intérêt de tous les pays de susciter un engagement politique renouvelé envers le développement durable. Pour être efficace, le développement durable nécessite un effort réfléchi, l'établissement de priorités et une planification à tous les niveaux. Les priorités nationales doivent appuyer et s'harmoniser avec les intervenants locaux et les mesures locales afin d'arriver à des résultats concrets. Selon le Canada, il faut privilégier des mesures pratiques de mise en œuvre qui évitent le dédoublement et le chevauchement, qui recueillent un soutien étendu à l'échelle internationale et qui font une différence concrète dans la vie des citoyens.

La Conférence peut permettre d'établir que la transition vers une économie verte est compatible avec les objectifs environnementaux, économiques et sociaux qui sous-tendent le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Le Canada perçoit la Conférence comme une opportunité d'identifier (a) **des outils de politique et pratiques exemplaires afin de faciliter cette transition** et (b) **une série équilibrée d'indicateurs volontaires pour mesurer les progrès accomplis** dans la transition vers une économie verte. La Conférence pourrait aussi se solder par la proposition de stratégies pratiques visant à **améliorer le cadre institutionnel du développement durable existant**, dans le but de renforcer la cohérence et la coordination, tout en réduisant l'inefficacité et le dédoublement. Compte tenu de la conjoncture économique mondiale actuelle, la priorité doit, plus que jamais, être accordée à l'utilisation efficace des ressources existantes pour favoriser le développement durable, et à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des programmes.

Le Canada souhaite que le document final soit stratégique, concis et axé sur la mise en évidence des progrès réalisés par rapport aux deux thèmes de la Conférence.

Partie II – Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

La transition vers une économie verte est un processus à long terme qui nécessite l'engagement et le leadership actifs de plusieurs intervenants, y compris l'industrie et la société civile ainsi que tous les paliers du gouvernement. La participation du secteur privé, particulièrement des petites et moyennes entreprises, est essentielle. La Conférence pourrait étudier les moyens par lesquels l'industrie, la société civile et le gouvernement peuvent collaborer afin de mettre à profit les possibilités de création d'emplois, de soutenir la formation des travailleurs et le perfectionnement de leurs compétences, de faciliter l'accès au financement, de favoriser le développement de technologies novatrices, et de convaincre la chaîne d'approvisionnement d'adopter des méthodes de production plus écologiques.

Les cinq priorités thématiques de l'aide internationale au développement du Canada sont la croissance économique durable, la sécurité et la stabilité, la démocratie, les enfants et les jeunes, et la sécurité alimentaire. Le Canada estime que la Conférence devrait explorer les possibilités liées à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

Le recours à la fois à des instruments réglementaires et non réglementaires, selon le contexte national, peut permettre aux divers secteurs et intervenants dont la participation est nécessaire à effectuer une transition réussie vers une économie verte. Un cadre de réglementation bien connu fournit un environnement prévisible pour le secteur des affaires, tout en appuyant l'innovation et la croissance économique et en permettant la réalisation d'objectifs environnementaux.

Au Canada, plusieurs outils de politique et pratiques développés et mis en œuvre au cours des dernières années ont contribué au verdissement de notre économie. Dans cette optique, un certain nombre d'outils de politique et pratiques exemplaires figurent à l'Annexe I pour examen et inclusion dans une trousse sur l'économie verte. Le Canada croit qu'une telle trousse constituerait une contribution utile de la Conférence en appui aux efforts en faveur du développement durable. Au nombre des outils proposés dans cette trousse figurent des initiatives canadiennes dans les champs de la gestion des produits chimiques, de la responsabilité sociale des entreprises et de l'éco-comptabilité, entre autres.

Afin de pouvoir témoigner des progrès réalisés en vue de l'établissement d'une économie verte, il faudra des indicateurs qui puissent être appliqués de façon souple pour illustrer l'efficacité des mesures réglementaires et non réglementaires et fournir les données nécessaires à la prise de décisions fondées sur des faits. Le Canada estime qu'une série équilibrée d'indicateurs, adaptables aux circonstances des différents pays, peut aider les gouvernements à mesurer les progrès accomplis dans la transition vers une économie verte. Leur interprétation devrait toutefois tenir compte des contextes nationaux afin d'éviter les comparaisons erronées (voir l'Annexe II).

Partie III – Cadre institutionnel du développement durable

Des systèmes de gouvernance transparents, démocratiques et responsables aux niveaux local et national sont nécessaires afin d'assurer la durabilité à l'échelle mondiale. Ces facteurs influencent directement la capacité des États à réaliser du développement durable sur les plans économique, environnemental et social et à assurer la sécurité de leurs citoyens.

Il y a une grande place à l'amélioration relativement à la capacité de l'ONU à faciliter l'intégration des facteurs économiques, sociaux et environnementaux dans son soutien au développement durable. Le Canada estime que le cadre international pour le développement durable peut être amélioré grâce à une meilleure intégration et une plus grande cohérence entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux au sein du système existant de l'ONU et des programmes sur le terrain des États membres.

La structure actuelle de l'ONU comprend plusieurs organes importants qui permettent aux États membres de discuter des questions pressantes liées au développement durable. Parmi celles-ci figurent l'Assemblée générale, ainsi que le Conseil économique et social des Nations Unies et ses commissions opérationnelles et régionales. Les programmes et fonds, tels le PNUD et le PNUE, jouent aussi un rôle de premier plan, tout comme les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Le Canada estime que la Conférence constitue une occasion d'améliorer les arrangements institutionnels pour le développement durable qui sont présentement en place, de façon à les rendre plus cohérents et efficaces et à éviter les doublons.

Plusieurs idées ont été lancées en vue d'assurer l'intégration du développement durable au sein de l'ONU, notamment l'amélioration du PNUE, le renforcement du rôle intégratif du PNUD, tout particulièrement à l'échelle des pays, la mise sur pied d'une nouvelle organisation ombrelle pour le développement durable, une agence spécialisée telle qu'une Organisation mondiale pour l'Environnement, des réformes possibles du Conseil économique et social (ECOSOC) et de la Commission sur le développement durable, ainsi que des réformes institutionnelles améliorées et la réorganisation des structures actuelles. Le Canada demeure ouvert à discuter de toutes les options qui pourraient promouvoir une meilleure intégration du développement durable. Toutefois, dans le contexte économique mondial actuel qui se veut difficile, il n'est pas possible d'envisager la création de nouvelles agences telles une Organisation mondiale de l'Environnement. Le Canada souhaite étudier les possibilités liées à l'amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de la coordination du PNUE et du PNUD, ainsi qu'étudier la faisabilité d'un programme plus ciblé et d'un format simplifié pour la Commission des Nations Unies sur le développement durable en vue d'une contribution plus efficace au développement durable et à la mise en œuvre de l'Action 21. Le Canada est aussi ouvert à discuter de la possibilité qu'ECOSOC joue un rôle plus intégratif relativement au développement durable sur le plan international.

De plus, une autre option qui pourrait être envisagée pour inclusion dans un « ensemble » de réformes institutionnelles est l'élaboration d'un cadre qui permette de mieux simplifier les facteurs du développement durable (p. ex. les facteurs économiques, sociaux et environnementaux) à l'échelle du système de l'ONU, en mettant particulièrement l'accent sur les activités des programmes de l'ONU à l'échelle des pays. Cette approche comprendrait le déploiement d'efforts à l'appui des facteurs du développement durable qui ont été désignés dans les priorités de développement de partenaires nationaux comme étant un élément fondamental d'un partenariat renforcé en matière de développement durable. Le cadre pourrait être axé sur l'amélioration des mécanismes et structures existants ainsi que l'exécution des programmes dans les pays plutôt que sur la création de nouvelles institutions (voir l'Annexe III pour de plus amples renseignements).

Conclusion

Le Canada se réjouit à la perspective de collaborer de façon constructive à une Conférence réussie menant à des résultats concrets et pratiques. Le Canada souhaite obtenir un document final concis qui, en ce qui concerne le thème *une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté*, facilite les échanges de pratiques exemplaires, encourage la communication de renseignements, améliore la capacité à mesurer les progrès et appuie la participation active du secteur privé; et, en ce qui a trait au thème *le cadre institutionnel du développement durable*, fait la promotion d'une meilleure cohérence et d'une plus grande coordination des mécanismes et structures existants comme moyen de trouver des solutions aux enjeux de développement durable au sein du système des Nations Unies, particulièrement à l'échelle des pays où les répercussions sur la vie des populations se font le plus ressentir.

Annexe 1 – Outils de politique et pratiques exemplaires en vue d’une trousse sur l’économie verte

Le gouvernement du Canada estime que l’élaboration d’une trousse sur l’économie verte constituerait une contribution utile à la Conférence à l’appui des efforts en vue du développement durable. Des solutions pratiques permettraient de susciter le renouvellement de l’engagement politique envers le développement durable, et faciliteraient l’harmonisation des mesures locales avec les priorités nationales d’une manière applicable aux circonstances locales. L’échange d’outils de politique et de pratiques exemplaires vient renforcer l’intérêt que témoigne le Canada à éviter le dédoublement et le chevauchement et à favoriser des solutions concrètes en faveur du développement durable. Le Canada a cerné un certain nombre d’outils de politique et de pratiques exemplaires dont l’inclusion dans la trousse pourrait être envisagée. Ils sont décrits ci-dessous.

Processus décisionnel et résultats

L’**Éco-comptabilité** (ou comptabilité environnementale et économique intégrée) évalue les liens qui unissent l’environnement et l’économie. Statistique Canada joue un rôle de chef de file dans le développement de l’éco-comptabilité depuis la première Conférence de Rio. Cet outil attire de plus en plus l’attention à l’échelle mondiale car les gouvernements et les organisations internationales reconnaissent la nécessité de réconcilier le développement social et économique avec la durabilité de l’environnement. Les variables relevées dans les comptes du Canada comprennent l’émission de gaz à effet de serre, l’utilisation d’énergie, les débits d’eau et les stocks de ressources naturelles. Des recherches sont actuellement en cours afin de créer des comptes pour les biens et services des écosystèmes. Dans la mesure du possible, les comptes comprennent des mesures physiques et monétaires, complètent les comptes économiques nationaux et sont fondés sur des méthodes et des concepts internationaux.

L’**Évaluation environnementale stratégique** (EES) est un processus systématique et exhaustif d’examen des effets environnementaux et socioéconomiques de politiques, de plans et de programmes de façon à orienter les processus décisionnels vers des voies plus durables. Selon l’expérience du Canada, les EES peuvent attirer l’attention des décideurs sur certains risques, incorporent la participation de la communauté et le savoir traditionnels, et facilitent la coopération entre divers secteurs et au-delà des frontières. Le recours à une évaluation environnementale stratégique intégrée, qui peut aussi intégrer des thèmes importants comme l’égalité des sexes et la gouvernance, peut être un outil particulièrement utile pour favoriser le développement durable et progresser vers une économie verte. En vertu d’une directive du Cabinet de 2004, tous les ministères fédéraux canadiens doivent effectuer une évaluation environnementale stratégique de tout projet de politique, de plan ou de programme, y compris les accords de libre-échange, lorsque le projet pourrait avoir d’importantes répercussions sur l’environnement, que celles-ci soient positives ou négatives. Les résultats des EES sont par la suite intégrés dans le processus de planification du projet et viennent éclairer le processus décisionnel continu.

L’intégration des pratiques et principes de la **Responsabilité sociale des entreprises** (RSE) dans les opérations des entreprises peut aider celles-ci à participer à la mise en place d’une économie verte. Le Canada a financé la conception d’un Guide de mise en œuvre en matière de RSE, d’une trousse à outils en matière de RSE à l’intention des entreprises, ainsi que d’une feuille de route pour la durabilité des petites et moyennes entreprises. Ces outils gratuits en ligne offrent des conseils pratiques sur les raisons pour lesquelles il convient d’intégrer des pratiques axées sur la durabilité dans les opérations des entreprises, et sur la façon de le faire. Au nombre des thèmes, mentionnons : la gouvernance, les processus décisionnels, les ressources humaines, l’acquisition et la commercialisation, la gestion des déchets, les immeubles, le transport, la conception et le développement des produits, et l’utilisation des ressources. En mars 2009, le gouvernement du Canada a annoncé *Renforcer l’avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour le secteur extractif canadien à l’étranger*. La Stratégie comporte quatre principaux volets : 1) le soutien continu à l’égard des initiatives des pays hôtes en matière de renforcement des capacités dans le contexte de la gouvernance des ressources; 2) la promotion de lignes directrices largement reconnues en matière de RSE destinées aux entreprises extractives canadiennes présentes à l’étranger; 3) la création du Bureau du conseiller en RSE pour l’industrie extractive, qui aidera les intervenants à régler les questions de RSE liées aux activités des entreprises extractives canadiennes présentes à l’étranger; et 4) le soutien à la création d’un Centre d’excellence de la RSE, qui élabore

des programmes de formation et des outils de haute qualité sur la RSE et diffuse de l'information aux intervenants du secteur.

Une réglementation bien conçue fournit une mesure de prévisibilité aux entreprises, ce qui vient soutenir l'innovation et la croissance économique tout en réalisant les objectifs en matière de rendement environnemental. Un exemple de politique ou réglementation canadienne portant sur l'environnement qui vient appuyer ces objectifs est l'approche adoptée par le Canada relativement à la gestion des produits chimiques. Le **Plan de gestion des produits chimiques** est conçu pour protéger l'environnement et la santé humaine en établissant des normes strictes, tout en favorisant l'innovation et l'investissement dans l'économie grâce à sa souplesse, sa prévisibilité et son accent sur le rapport coût-efficacité. Le Canada a été le premier pays du monde à catégoriser les milliers de produits chimiques qui étaient utilisés avant que les Lois globales de protection de l'environnement ne soient créées. Cela a facilité l'établissement de priorités par rapport aux substances soupçonnées d'avoir les propriétés les plus dangereuses et à celles qui nécessitent une recherche plus poussée. L'approche canadienne fondée sur l'analyse des risques prend appui sur la science, une évaluation et une surveillance solides, jumelées à une panoplie d'outils permettant de gérer les risques potentiels que posent les produits chimiques. L'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement tout en favorisant la croissance économique.

La **Côte air santé (CAS)** est un outil d'information publique qui fournit les conditions actuelles et les prévisions quotidiennes sur les niveaux de la qualité de l'air. Il s'agit du premier outil de ce genre qui communique les risques à court terme pour la santé que représentent les divers polluants dans l'air (ozone de la basse atmosphère, matières particulaires et dioxyde d'azote) qui sont reconnus comme agents nocifs à la santé humaine en ayant notamment des effets néfastes sur les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Les prévisions de la CAS peuvent être consultées partout au Canada sur le site Web Coteairsante.ca d'Environnement Canada et sont communiquées par un radiodiffuseur privé. Le succès de la CAS peut être attribué aux partenariats solides qui unissent Environnement Canada, Santé Canada, les gouvernements provinciaux et les principaux groupes d'intervenants qui ont tous un intérêt à veiller à ce que les Canadiens aient accès à l'information qui leur permette de protéger leur santé. Il s'agit d'un exemple de liens entre l'environnement et la santé et, en tant que tel, contribue à une économie verte en influençant le comportement des Canadiens.

Technologies du développement durable du Canada (TDDC) a été mis sur pied par le Canada pour financer et appuyer le développement et la démonstration de technologies propres visant à trouver des solutions aux problèmes des changements climatiques, de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, lesquelles auront des répercussions bénéfiques sur la santé des Canadiens ainsi que sur leur environnement et la vie économique du pays. TDDC, que l'Initiative financière du PNUE pour l'énergie durable a qualifié « d'hybride entre les subventions et le capital de risque conçu avec soin », cible le fossé de l'étape préliminaire du financement à risque, ainsi que le risque de fournir une technologie qui mérite un investissement privé. TDDC exploite deux fonds qui visent le développement et la démonstration de solutions technologiques novatrices. D'une valeur de 590 millions de dollars, le fonds Technologies du DD^{MC} soutient des projets qui touchent les changements climatiques, la pureté de l'air, la propreté de l'eau et la salubrité des sols. Le Fonds de biocarburants ProGen^{MC}, d'une valeur de 500 millions de dollars, soutient la création d'installations de démonstration à grande échelle, premières du genre, qui produiront les combustibles renouvelables de la génération suivante. Depuis 2002, TDDC a mené à bien dix-sept cycles de financement et accordé une aide à 210 projets pour un total de 515 millions de dollars. Ce montant s'est ajouté à un financement de 1,2 milliard de dollars versé par d'autres partenaires, la valeur totale des projets s'élevant à 1,8 milliard de dollars. TDDC a été reconnu par l'OCDE comme étant un modèle et cette organisation a même affirmé « TDDC joue un rôle très positif dans le renforcement de la position concurrentielle du Canada dans le domaine de l'environnement ». L'Initiative financière du PNUE souligne également que « la stratégie de TDDC constitue un excellent exemple pour illustrer que l'emprunt de divers aspects de différents mécanismes financiers peut être très efficace ».

Afin de contribuer au soutien d'initiatives de développement durable et de favoriser l'innovation écologique à l'échelle locale, le Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'un fonds de 550 millions de dollars pour la mise sur pied du **Fonds municipal vert (FMV)**, cogéré par Ressources naturelles Canada et Environnement Canada sans lien de dépendance (le conseil d'administration de la FCM prend toutes les décisions concernant le fonds, suivant les avis

d'un conseil de 15 membres qui comprend notamment cinq représentants du gouvernement fédéral). Le Fonds finance des initiatives municipales visant à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol des localités et à promouvoir les projets d'énergie renouvelable au moyen de subventions et de prêts à des taux inférieurs au taux du marché. Par l'intermédiaire du Fonds, la FCM finance trois types d'initiatives : des plans, des études et des projets. Les subventions sont accessibles pour la réalisation de plans de développement durable de collectivités, d'études de faisabilité et d'essais sur le terrain, tandis que les subventions sont jumelées à des prêts pour les projets d'immobilisations. Le financement, auquel toutes les municipalités canadiennes et leurs partenaires sont admissibles, est attribué dans cinq secteurs d'activité municipale : les sites contaminés, l'énergie, les transports, les matières résiduelles et l'eau. Le Fonds fait la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé et met à contribution des fonds provenant de ces deux secteurs. Par ailleurs, un soutien pour l'investissement communautaire dans l'énergie propre est possible grâce au FMV, de même que par l'entremise du programme écoÉnergie pour les collectivités autochtones et nordiques, lequel finance des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans les communautés autochtones et nordiques au Canada.

Sécurité alimentaire

L'agriculture est un élément essentiel de toute solution aux problématiques que sont les changements climatiques, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement durable. L'**Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture** a pour objectif d'accroître la collaboration à l'échelle mondiale et l'investissement dans des activités de recherche publiques et privées visant à faciliter l'échange de connaissances, l'accès des fermiers aux pratiques et technologies durables ainsi que l'application de celles-ci. L'échange du savoir et des pratiques existantes et nouvelles peut permettre aux fermiers de participer à relever les défis que représentent les changements climatiques et la sécurité alimentaire, tout en veillant à la durabilité de leur moyen de subsistance. Le Canada a lancé un Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture d'une valeur de 25 millions de dollars, ayant pour objectif de faciliter l'élaboration et l'adoption de pratiques durables visant à pallier les gaz à effet de serre produits par l'agriculture, qui peuvent être communiqués à l'échelle nationale et internationale.

Gestion durable des ressources

Le **Réseau international de forêts modèles (RIFM)** est un concept qui a été introduit par le Canada lors de la CNUED en 1992, et dont l'objectif consiste à permettre l'échange de pratiques exemplaires à l'échelle mondiale. Les forêts modèles sont de vastes sites forestiers au sein desquels de nombreux intervenants collaborent afin de s'attaquer à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques de façon durable. Les forêts modèles constituent également une approche pratique et flexible à la gestion durable des forêts, qui permet notamment aux résidents locaux de relever les défis propres à ces sites, et ce dans leur intérêt. Par le biais du RIFM, un réseau international unique qui permet de conjuguer l'établissement de politiques et leur mise en œuvre sur le terrain, le Canada montre son engagement mondial à l'égard d'enjeux tels que la conservation de la biodiversité, les changements climatiques et le développement économique local. Fort de ses 58 forêts modèles dans près de 30 pays, le RIFM fournit un cadre favorisant l'échange d'idées innovatrices.

Lancée en 2009, l'**Initiative d'exploitation minière écologique (IEME)** du Canada réunit des intervenants qui travaillent ensemble au développement de technologies vertes, de processus écologiques et de connaissances pour favoriser l'exploitation minière durable. Les objectifs de l'IEME consistent à améliorer la performance environnementale dans le secteur minier, à promouvoir les innovations dans le domaine de l'exploitation minière et à faire des sociétés et des fournisseurs canadiens de l'industrie minière des chefs de file mondiaux de l'exploitation minière écologique dans un marché émergent. Ressources naturelles Canada investit 8 millions de dollars annuellement dans l'IEME et fournit un financement direct supplémentaire de 3 millions de dollars à l'industrie. L'IEME a stimulé l'innovation dans le domaine de l'exploitation minière écologique partout au Canada, ce qui a permis de réaliser des progrès considérables relativement à un certain nombre de projets clés de R-D et de lancer de nouveaux projets. Par exemple, un de ces projets consistait à développer et à tester dans une mine canadienne, en collaboration avec un fabricant d'équipement canadien, le premier chargeur hybride fonctionnant à l'électricité et au diesel au monde. Des fonds supplémentaires consentis par Technologies du développement durable du Canada permettront également de mettre sur le marché un nouveau chargeur hybride dont la capacité

de production équivalra au double de celle du premier prototype. En ce qui a trait aux véhicules miniers écologiques, une feuille de route est présentement en cours d'élaboration pour mettre au point une stratégie afin de sélectionner des solutions de rechange écologiques au diesel. Une initiative a également été lancée pour élaborer un procédé de rechange unique pour les liants utilisés dans le remblayage, et qui répond aux exigences liées à la résistance. Cette technologie, de même qu'une technologie d'extraction de l'or sans cyanure, sont toutes deux en attente d'un brevet. Les résultats récoltés à la suite de la troisième année de surveillance de sites miniers dans le cadre de l'Initiative d'exploitation minière écologique continuent de démontrer qu'il est possible de produire des cultures de biomasse dans les parcs de résidus miniers. L'IEME constitue un excellent exemple de la bonne gouvernance dans le domaine de l'exploitation minière durable et de ce qu'il est possible de réaliser grâce à la collaboration et aux partenariats. Une collaboration accrue à l'échelle internationale pourrait procurer des avantages considérables.

Le **Programme de gestion intégrée des océans (PGIO)** régit des processus régionaux de prise de décisions pour l'exploitation durable, le développement et la protection des ressources et de l'écosystème marin du Canada. Le PGIO offre aux autorités fédérales, provinciales et territoriales, à l'industrie et aux Canadiens la science, les outils axés sur les risques et les enceintes de gouvernance nécessaires pour l'élaboration conjointe de plans de gestion intégrée pour des zones ciblées de l'océan. Ces plans, qui tiennent compte de facteurs sociaux, économiques et environnementaux pour la prise de décisions, sont guidés par : la délimitation de zones d'importance écologique et biologique; les espèces et les propriétés des communautés, la cartographie des activités humaines et l'évaluation des liens potentiels entre les utilisations et les principaux aspects fonctionnels et structurels des écosystèmes marins. Les objectifs du processus du PGIO comprennent également l'établissement de mesures de conservation, notamment des réseaux de zones marines protégées, afin d'appuyer le développement durable des ressources marines et assurer ainsi le respect continu des engagements internationaux du Canada à l'égard des océans.

Consommation et production durables

Les progrès importants du Canada dans le domaine du bâtiment écologique et de la planification de collectivités durables se sont accélérés en partie grâce aux programmes fédéraux tels l'**Initiative de démonstration de maisons durables Equilibrium MC**. Menée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et appuyée par l'expertise en matière d'énergie de Canmet de Ressources naturelles Canada, cette initiative débouchera sur la conception et la construction de 12 maisons d'une grande durabilité qui produisent autant d'énergie qu'elles en consomment annuellement, et sur la démonstration de ces maisons dans l'ensemble du Canada. Cette coopération entre les secteurs public et privé a éclairé, inspiré et accéléré l'adoption de concepts de maisons saines à consommation énergétique nette zéro à l'échelle nationale. D'une valeur de 4,2 M\$, l'initiative des collectivités Equilibrium MC, qui s'inscrit dans le prolongement de cette initiative fructueuse, appuie la recherche, la surveillance et la mise en valeur de certains projets de quartiers à haute performance. Les collectivités Equilibrium MC visent à produire des améliorations quantifiables par rapport aux pratiques actuelles en matière de consommation d'eau et d'énergie, de protection de l'environnement, de viabilité financière, d'utilisation des terres et de transport.

Le Canada a mis en place une stratégie pour l'élimination écologique et sûre du matériel électronique et électrique excédentaire. La **Stratégie de gestion des déchets électroniques** préconise la réutilisation avant le recyclage, lorsque c'est possible. Parmi les options de réutilisation, mentionnons les dons au Programme des ordinateurs pour les écoles (OPE), les transferts entre les différents ministères, les dons à des organismes de bienfaisance et la vente au grand public. La stratégie suggère différentes façons de recycler le matériel qui ne peut être réutilisé, notamment en ayant recours aux programmes de recyclage provinciaux et aux offres à commandes pour des services de recyclage de matériel électronique. La stratégie contribue à la réalisation d'une économie verte au Canada puisqu'elle crée des emplois verts, réduit le nombre de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement, appuie les infrastructures provinciales de recyclage et offre des possibilités d'apprentissage et d'enseignement à l'ordinateur.

Les **feuilles de route technologiques (FRT)** sont des outils efficaces visant à améliorer la coordination et le développement d'industries et de technologies innovatrices, ce qui contribue à la durabilité et à l'économie verte. Depuis 2002, le Canada utilise les FRT comme outils de prévision pour déterminer les besoins futurs des marchés, promouvoir la collaboration et donner une

impulsion aux technologies prometteuses. Les FRT permettent aux acteurs du gouvernement, de l'industrie et du milieu universitaire de collaborer afin d'anticiper les besoins. Une grande part des FRT sont axées sur la promotion des industries émergentes que sont l'énergie renouvelable et l'énergie propre, ou sur les façons d'accroître la durabilité dans d'autres secteurs industriels. Industrie Canada et Ressources naturelles Canada ont élaboré des FRT pour les carburants durables et les produits chimiques issus de la biomasse, la commercialisation des piles à hydrogène, le charbon épuré et le captage et le stockage du dioxyde de carbone. Des FRT pour les domaines de l'énergie marine et des habitations durables sont en cours d'élaboration.

Nouvelles initiatives

Parmi les dernières initiatives entreprises par le Canada, on retrouve notamment les **brevets verts** ou des demandes de brevets liés aux technologies environnementales. Un traitement plus rapide de ces demandes pourrait attirer les investissements et accélérer la commercialisation de technologies pouvant contribuer à pallier ou à atténuer les répercussions environnementales, ou encore à favoriser la conservation de l'environnement et des ressources naturelles. En 2011, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a mis en œuvre une nouvelle réglementation visant à accélérer l'examen des brevets verts, et aucun frais n'y sont associés.

Annexe II – Indicateurs proposés pour la croissance verte/l'économie verte

Dans le cadre de sa participation à un processus international visant à favoriser le dialogue et à identifier une approche équilibrée pour mesurer la progression vers une croissance verte, le Canada est de l'avis qu'il serait souhaitable de poursuivre les discussions internationales sur une série d'indicateurs que les pays pourraient choisir d'adopter sur une base volontaire. En appui à la tenue de discussions constructives à Rio+20, le Canada est en faveur d'un processus qui mènerait à la mise sur pied d'un ensemble d'indicateurs volontaires. C'est dans ce contexte que le Canada a élaboré un ensemble d'indicateurs, à titre indicatif, pour soumettre à la communauté internationale. Les indicateurs suggérés s'appuient sur le travail continu de l'OCDE, *Vers une croissance verte*, et ont été regroupés par thèmes, lesquels sont identifiés dans le cadre d'action de l'OCDE. La justification expliquant le regroupement des indicateurs sous chaque thème est résumée ici-bas.

I. Efficacité et productivité environnementale et des ressources

Les indicateurs regroupés sous ce thème reflètent la nécessité d'utiliser le capital naturel efficacement. Pour assurer une croissance durable, il est fondamental qu'on assure le découplage de la croissance économique et des répercussions environnementales.

II. Ressources naturelles

Les indicateurs regroupés sous ce thème démontrent que les marchés traditionnels et les cadres comptables ne reflètent pas toujours les risques associés à la diminution des ressources naturelles. En outre, pour assurer la prospérité économique à long terme, il est nécessaire de disposer de ressources suffisantes.

III. Qualité de vie environnementale

Les indicateurs regroupés sous ce thème démontrent que les considérations environnementales peuvent revêtir une grande importance aux yeux des gens si elles entraînent des répercussions directes sur leur vie. Les indicateurs regroupés sous ce thème pourraient contribuer à établir des liens efficaces entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

IV. Débouchés économiques et réponses politiques

Les indicateurs regroupés sous ce thème démontrent que les politiques peuvent contribuer à créer et à cerner de nouveaux débouchés. L'innovation des marchés et des technologies peut stimuler la productivité et la croissance de l'emploi tout en minimisant l'empreinte des biens et des services sur l'environnement.

Il sera nécessaire de s'assurer que les indicateurs proposés puissent contribuer à relever les différents défis posés par les données, la méthodologie et la comparabilité dans l'ensemble des pays. Le Canada se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration étroite avec l'ONU, l'OCDE et les pays membres, ainsi qu'avec d'autres partenaires afin de continuer cet important travail.

Indicateurs proposés pour la croissance verte

I. Efficacité et productivité environnementale et des ressources

1. Intensité en CO₂ découlant de la production
2. Intensité en CO₂ découlant de la demande
3. Intensité énergétique
4. Part de l'énergie renouvelable (par type) par rapport à l'approvisionnement total en énergie primaire et de la production d'électricité
5. Part des sources n'émettant pas de GES par rapport à l'approvisionnement total en énergie primaire et de la production d'électricité
6. Intensité en matériaux
7. Intensité de la production de déchets
8. Flux et bilans de nutriments
9. Productivité multifactorielle reflétant les services environnementaux

II. Ressources naturelles

Mesures physiques et monétaires (si c'est possible) des stocks de capital naturel :

10. Ressources énergétiques
11. Ressources en eau douce
12. Ressources forestières
13. Ressources en poissons
14. Ressources minérales
15. Ressources en terres (utilisation des terres et leur qualité)
16. Écosystèmes

III. Qualité de vie environnementale

17. Problèmes de santé occasionnés par l'environnement et coûts connexes
18. Exposition à la pollution atmosphérique pondérée en fonction de la population

IV. Débouchés économiques et réponses politiques

19. Dépenses en R-D d'importance pour la croissance verte
20. Brevets ayant une importance pour la croissance verte
21. Innovation liée à l'environnement dans tous les secteurs
22. Valeur des biens et des services environnementaux produits dans l'économie
23. Valeur ajoutée à la production de biens et de services environnementaux
24. Importations et exportations de biens et de services environnementaux
25. Emplois liés à la production de biens et de services environnementaux (directs et indirects)
26. Dépenses en immobilisations et dépenses de fonctionnement pour la protection de l'environnement (assainissement et atténuation de la menace qui pèse sur l'environnement)

Annexe III – Proposition en relation au thème du cadre institutionnel du développement durable

Meilleure prise en compte des considérations liées au développement durable dans le système onusien : un résultat potentiel de Rio+20

Il s'agit d'une proposition concernant l'élaboration d'un cadre qui permettra de mieux intégrer les considérations liées au développement durable (c.-à-d. d'ordre économique, social et environnemental) dans l'ensemble du système des Nations Unies, avec un accent particulier sur la programmation de l'ONU à l'échelle des pays. Une telle approche implique, entre autres mesures, d'aider les pays en développement à intégrer ces considérations dans leurs priorités et leurs plans de développement nationaux. Plus particulièrement, il s'agit d'en faire un élément central d'un partenariat en faveur d'un développement durable renforcé.

La proposition vise avant tout l'amélioration des structures et des mécanismes existants ainsi que de l'exécution des programmes à l'échelle des pays plutôt que de créer de nouvelles institutions et de nouveaux organismes. Il s'agit d'une contribution à l'effort global pour améliorer le cadre institutionnel du développement durable.

La proposition vise également à faire du développement durable une priorité générale des programmes de l'ONU dans les pays en voie de développement. C'est pourquoi elle cherche à combler une lacune dans le contexte du cadre institutionnel du développement durable, notamment au moyen d'efforts pour renforcer le développement durable sur les plans local, national, régional et international.

Une approche à deux volets pourrait être préconisée pour parvenir à intégrer les considérations liées au développement durable.

À l'échelle des pays

Le premier volet est inspiré de l'initiative « Unis dans l'action » qui constitue un bon exemple de la façon d'accroître la cohérence et la coordination des activités de l'ONU à l'échelle des pays.

Les programmes de l'ONU s'inscrivant dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » sont fondés sur le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PCNUAD). C'est le coordonnateur résident qui a la responsabilité de veiller à leur mise en œuvre.

Compte tenu du principe de prise en charge nationale, selon lequel le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PCNUAD) doit s'appuyer sur les priorités nationales définies par les pays hôtes conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, les **pays de programme devraient intégrer le développement durable à leurs plans nationaux ou à leurs stratégies de réduction de la pauvreté.**

La Conférence Rio+20 offre la possibilité de réaliser des progrès à cet égard puisque son objectif consiste à susciter un engagement politique renouvelé envers le développement durable. L'un des résultats possibles de la conférence pourrait être **l'engagement des États membres à inscrire le**

développement durable au rang des priorités dans leurs plans de développement national, possiblement en changeant officiellement le nom du PCNUAD pour « Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement durable » ou toute autre appellation semblable.

Lorsque le développement durable aura été désigné comme une priorité nationale, le coordonnateur résident coordonnerait la prise en compte des considérations liées au développement durable et leur mise en œuvre par les différents organismes de l'ONU qui mènent des activités dans le pays concerné, tout en veillant à leur cohérence et à leur concordance en fonction des priorités nationales.

Le coordonnateur résident s'appuiera sur les observations formulées par les organismes dont le mandat est lié aux trois piliers du développement durable : le PNUE et le PNUD, entre autres, pour ce qui est du pilier environnemental; les Commissions économiques régionales de l'ONU pour le pilier économique; et une combinaison d'organismes dont le PNUD, ONU Femmes, l'UNESCO et UNICEF en ce qui concerne le pilier social.

À l'échelle de l'administration centrale

Le second volet pourrait consister à demander à toutes les entités de l'ONU de prendre en compte les considérations liées au développement durable dans tous les aspects de leur travail. Bien qu'un grand nombre de ces entités tiennent déjà compte des considérations liées au développement durable dans leurs activités, il est essentiel de valider régulièrement le degré de priorité et la cohérence de l'engagement dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que ses activités liées au développement durable. Pour parvenir à cette fin, une demande pourrait être formulée dans le document final de Rio+20 à l'intention du système de l'ONU et de chaque organe exécutif afin qu'ils prennent en compte ces considérations.

En outre, un appel pourrait être lancé au secrétaire général de l'ONU par le biais du document final de Rio+20 l'invitant à prodiguer des conseils de haut niveau aux entités de l'ONU afin qu'elles fassent de l'intégration des considérations liées au développement durable à leurs activités opérationnelles une priorité absolue.

Il faudrait envisager la possibilité de mettre à jour le mandat du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – l'organisme de l'ONU qui dirige le travail du coordonnateur résident et des équipes de pays de l'ONU pour l'exécution de programmes cohérents et la réalisation d'objectifs du développement convenus à l'échelle internationale – de façon à spécifier l'importance centrale du développement durable. En outre, il faudrait étudier la possibilité d'attribuer un rôle permanent et plus formel au PNUE au sein du groupe consultatif du GNUD, dont le mandat consiste à offrir régulièrement des conseils au GNUD sur les aspects opérationnels du système du coordonnateur résident, y compris d'assurer la cohérence des activités de développement à l'échelle nationale.

D'autres options concernant la gouvernance de l'administration centrale pourraient être examinées.

La proposition pourrait aussi être accompagnée de mesures visant à améliorer l'efficacité, la cohérence et la coordination d'autres structures existantes dont le mandat est relié au développement durable, tels le PNUD et le PNUE.

